



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

267^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-190608
Le 8 juin 2019
de 8 h 34 à 15 h 25
Salle 309 Pavillon Irène-Léger
Campus de Shippagan

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-190608



CGV-190608

UNIVERSITÉ DE MONCTON

267^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 8 juin 2019

de 8 h 34 à 15 h 25

Salon 309 Pavillon Irène-Léger

Campus de Shippagan

PRÉSENCES

MEMBRES

Jason Alcorn	Extérieur des régions	Pascale Rioux	Étudiante (Moncton)
Jacques-Paul Couturier, recteur et vice-chancelier par intérim	U de M	Paulette Robert	Nord-Est
Lori Ann Cyr	Nord-Ouest	Chantal Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)		
Jules de Tibeiro	Professeur (Shippagan)	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions	Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Kassim Doumbia	Nord-Est	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Denise Frenette	Sud-Est	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Louise Imbeault	Chancelière	Madeleine Dubé, vice-rectrice	Edmundston
Michelle Kearney	Étudiante (Shippagan)	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Mathieu Lang	Professeur (Moncton)	André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Samuel LeBreton	Extérieur des régions	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan
François Lemieux	Étudiant (Edmundston)		
Julien Massicotte	Professeur (Edmundston)		
Michelyne Paulin	alUMni		

Personnes excusées : Sylvie Benoît-Thériault, Laurel Broten, Jean Roch Cayouette, Marc-Antoine Chiasson, Keith Coughlan, Isabelle Dasyva-Gill, Gilles Lanteigne, Marie-France Pelletier et Josée Rioux-Walker

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. CORRESPONDANCE	5
7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	5
7.1. OJC Procès-verbal CEX-190508 et CEX-190604 (EXTRAORDINAIRE).....	5
7.2. OJC Rapport des ressources humaines.....	5
8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-190413	6
10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-190413.....	6
10.1. Évaluation de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier : processus et formulaire d'évaluation.....	6
10.2. Autres	7
11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	7
12. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	8
12.1. Budget (2019-2020) DE L'Université de Moncton.....	8
12.2. Ratification de la convention collective de l'ABPPUM – unité II.....	10
13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-190508	10
13.1. Nominations.....	10
13.1.1. Directeur général de la Formation continue	10
13.1.2. Doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation.....	11
13.2. Appellation de l'immeuble résidentiel du campus de Shippagan.....	11
13.3. Autres	12
14. Affaires découlant du procès-verbal CEX-190604.....	12
14.1. Restructuration du Secteur des relations universitaires.....	12
14.2. Reconnaissance de l'Université de Moncton envers les autochtones - drapeaux	12
14.3. Autres	13
15. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	14
15.1. Création du programme de Maîtrise ès arts en sciences sociales	14
15.2. Création du programme de Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire)	14
15.3. création du programme de Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire)	15
16. PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT.....	16
17. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSAIRE.....	17
18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	18
19. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	18
20. INITIATIVES VERTES À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON.....	18
21. PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-190308 ET SAC- 190508.....	19
22. AFFAIRES NOUVELLES.....	20
23. PROCHAINE RÉUNION.....	20
24. CLÔTURE.....	20

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENTS.....	21
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A (1-2)
DOCUMENT B : Rapport des ressources humaines	B (1-3)
DOCUMENT C : Évaluation du rendement – Rectrice ou recteur.....	C (1-6)
DOCUMENT D : Rapport du recteur et vice-chancelier	D (1-14)
DOCUMENT E : Budget 2019-2020	E (1-54)
DOCUMENT F : Tiré à part du p.-v. du 22 mars 2019 du Comité pour l'appellation des installations physiques du Campus de Shippagan.....	F (1)
DOCUMENT G : Note de breffage : Abolition du poste de directrice générale ou directeur général des Relations universitaires	G (1-9)
DOCUMENT H : Drapeaux autochtones flottant en permanence dans les institutions universitaires des provinces maritimes.....	H (1-3)
DOCUMENT I : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-190312	I (1)
DOCUMENT J : Création du programme de Maîtrise ès arts en sciences sociales	J (1)
DOCUMENT K : Création du programme de Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion)	K (1)
DOCUMENT L : Création du programme de Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion)	L (1)
DOCUMENT M : Rapport annuel 2018-2019 du Commissariat de l'Université de Moncton ...	M (1-28)
DOCUMENT N : Rapport Initiatives vertes à l'Université de Moncton	N (1-27)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

Reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones

La réunion débute par la lecture de la reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones. La présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet, en fait la lecture.

L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiwik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Ouverture de la réunion

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Les personnes excusées sont Sylvie Benoit-Thériault, Laurel Broten, Jean Roch Cayouette, Marc-Antoine Chiasson, Keith Coughlan, Isabelle Dasyva-Gill, Gilles Lanteigne, Marie-France Pelletier et Josée Rioux-Walker. Elle désigne Marc Angers, scrutateur, et Janice Comeau, scrutatrice.

La réunion commence à 8 h 34.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

La présidente souligne la présence de trois nouveaux membres au sein du Conseil des gouverneurs. Il s'agit de Michelle Kearney, étudiante au campus de Shippagan, Julien Massicotte, professeur au campus d'Edmundston et Michelyne Paulin, représentante de l'alUMni. Elle invite les nouveaux membres à faire la lecture du *Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs*.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de recueillement pour les personnes suivantes qui sont décédées depuis la dernière réunion :

Guy Savoie est décédé le 22 mai. Il était professeur et directeur aux Affaires professorales à la retraite.

Marion Bélanger est décédé le 26 mai. Il était professeur de philosophie au campus d'Edmundston à la retraite.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 24 mai 2019 accompagné du projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

Voir le Document A, p. 1-2

R : 01- CGV-190608

Paulette Robert, appuyée par Jason Alcorn, propose :

« Que les dossiers de l'ordre du jour de consentement (OJC) soient adoptés tels que présentés. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7.1. OJC Procès-verbal CEX-19508 et CEX-190604 (extraordinaire)

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 8 mai et du 4 juin sont reçus aux fins de discussion.

7.2. OJC Rapport des ressources humaines

Voir le Document B, p. 1-3

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines*, voici les nominations présentées au Conseil des gouverneurs pour information :

Campus de Moncton

1. La professeure **Laurence ARRIGHI** (Département d'études françaises) a été nommée directrice adjointe de son département pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. La professeure **Marcia BABINEAU** (Département d'art dramatique) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. Le professeur **David DÉCARIE** (Département d'études françaises) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. La professeure **Suzanne HARRISON** (École de science infirmière) a été nommée directrice de son école pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. La professeure **Monique RICHARD** (Département de musique) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
6. La professeure **Céline SURETTE** (Département de chimie et biochimie) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
7. La professeure **Carole TRANCHANT** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) a été nommée directrice par intérim de la Maîtrise en études de l'environnement pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Modifications :

Les points *13.3 Autres* et *14.3 Autres* sont ajoutés à l'ordre du jour.

R : 02-CGV-190608

Chantal Thériault, appuyée par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-190413Modification

Au point 1, sous la rubrique *Ouverture de la réunion*, il faut ajouter le paragraphe suivant :

« La présidente rappelle aux membres du Conseil des gouverneurs l'importance du principe de la confidentialité entourant le processus de sélection de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier. Elle invite non seulement les membres du Comité consultatif de sélection à respecter strictement ce principe, mais également tous les membres du Conseil des gouverneurs à ne pas discuter du sujet et de ne pas se placer en position vulnérable. Elle rappelle que la décision finale appartient au Conseil des gouverneurs. »

R : 03-CGV-190608

Denise Frenette, appuyée par Paulette Robert, propose :

« Que le procès-verbal CGV-190413 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-190413**10.1. Évaluation de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier : Processus et formulaire d'évaluation**

Voir le Document C, p. 1-6

La présidente explique qu'elle souhaite que le Conseil des gouverneurs adopte un processus d'évaluation plus rigoureux pour le poste de rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier. À cet égard, elle présente deux documents. Le premier expose une liste de compétences essentielles regroupées sous cinq grands chantiers : leadership stratégique et opérationnel; engagement; communication; connaissances et capacités; qualités et valeurs personnelles. En tout, on y retrouve une liste de 24 compétences. Les membres votants du Comité exécutif tiendront compte des compétences lors d'une première évaluation.

Cette première évaluation sera par la suite présentée au Conseil des gouverneurs sous forme de lettre. Par la suite, le Conseil des gouverneurs recevra la lettre (modifiée ou non). La lettre sera déposée dans le dossier officiel de la rectrice ou du recteur.

Par ailleurs, la présidente du Conseil des gouverneurs recevra les commentaires des cadres relevant de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier. Le

10.1. **Évaluation de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier : Processus et formulaire d'évaluation** (suite)

document intitulé « Confidentiel – Évaluation du rendement – Rectrice et vice-chancelière, Recteur et vice-chancelier » présente une série de compétences et des échelles de rendement. Le formulaire permet au répondant d'insérer des commentaires.

Enfin, la présidente indique que le calendrier d'évaluation sera modifié. L'évaluation aura lieu au Conseil des gouverneurs en septembre.

Globalement, le Conseil des gouverneurs voit d'un bon œil l'amélioration continue des outils d'évaluation. Le mécanisme proposé est simple, précis et concis.

R : 04-CGV-190608

Lori-Ann Cyr, appuyée par Mathieu Lang, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le processus d'évaluation de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier tel qu'exprimé dans les documents <Évaluation du rendement – rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier > et <Évaluation du rendement – commentaires du personnel relevant de la personne titulaire du poste – rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier > ainsi que le calendrier d'évaluation. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10.2. **Autres**

En réponse à la question d'un gouverneur au sujet du processus de sélection de la rectrice ou du recteur qui a été avorté en octobre 2018, le recteur et vice-chancelier par intérim confirme que les suivis auprès des candidates et des candidats ont été effectués.

11. **RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER PAR INTÉRIM**

Voir le Document D, p. 1-14

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier par intérim présente le plan de travail 2019-2020 de l'Équipe de direction. Le plan de travail se divise en trois volets : planification, révision, concrétisation.

Au niveau de la planification, l'Équipe de direction souhaite qu'un plan de recrutement des étudiantes et des étudiants, qu'un plan de développement philanthropique, qu'un plan stratégique des sports et qu'un plan directeur des relations internationales soient déposés au Conseil des gouverneurs pendant l'année 2019-2020. Une présentation des projections financières sur cinq ans sera faite. De plus, une campagne majeure de promotion (image de marque) sera lancée.

Au niveau de la révision, le chapitre 6 des *Statuts et règlements* sera révisé. De plus, le *Code de conduite* ainsi que la *Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux* seront révisés. La mise à jour de la *Politique d'équité en matière d'emploi* est également au programme.

Au niveau de la concrétisation, le lancement des activités du Centre de médecine de précision aura lieu au mois d'août. Le lancement du nouveau site Web aura lieu au mois de septembre. Le développement du réseau routier au Campus Recherche et développement sera en cours cet été.

Faits saillants depuis la dernière réunion

Le recteur et vice-chancelier par intérim présente les faits saillants depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Nombreux efforts ont été consacrés à la campagne *Évolution* et au financement en tant que tel de l'Université de Moncton.

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER PAR INTÉRIM (suite)

Notons les points suivants :

- 934 diplômes ont été décernés en 2018-2019 lors des collations des grades.
- Les prix d'excellence ont été offerts à Jean Saint-Aubin, professeur en psychologie, et Vivi Koffi, professeure en administration.
- Des premières rencontres de travail ont eu lieu avec la nation Mi'kmaq. Un groupe de travail a été mis sur pied.
- Plus de 6 M\$ ont été reçus en subvention de recherche, dont 1.8 M\$ à la professeure Suzanne Dupuis-Blanchard.
- Création de la Chaire Senghor de la Francophonie à l'Université de Moncton. Cette Chaire sera dirigée par le professeur Christophe Traisnel.
- Création d'une nouvelle Chaire de recherche du Canada sur la « Langue et pouvoir dans la francophonie canadienne ». Cette Chaire sera dirigée par la professeure Michelle Landry.
- Don majeur de 1 M\$ de Medavie Inc. ; Don de plus de 1M \$ de Guy J. Gaudet.
- Récolte record de podiums pour la délégation de l'Université de Moncton aux Jeux du commerce (quatre podiums, un prix de reconnaissance pour l'étudiant Patrick Landry). Bravo aux étudiantes et étudiants!

Le recteur et vice-chancelier par intérim dépose le bilan des travaux de l'Équipe de direction pour l'année 2018-2019 ainsi qu'un document élaborant les réalisations de la communauté universitaire.

R : 05-CGV-190608

Jules de Tibeiro, appuyé par Paulette Robert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**12.1. Budget (2019-2020) de l'Université de Moncton**

Voir le Document E, p. 1-54

Invité : Daniel Godbout, directeur du Service des finances

Présentation du Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Le VRARH rappelle les principes directeurs du budget 2019-2020 en indiquant que l'Université doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'institution. L'Université priorise l'enseignement et la recherche-développement-crédation-innovation, la qualité de l'expérience étudiante et assure l'accès aux études universitaires en maintenant des droits de scolarité compétitifs et un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin.

L'Université de Moncton fait face à un défi financier de taille. Au cours des sept dernières années, les revenus de l'Université ont baissé, si bien que pour offrir le niveau de services offerts en 2012, il y a un manque à gagner d'environ 19 M\$. Ce manque à gagner a eu un impact important au cours des dernières années. Cela dit, les investissements doivent être stratégiques.

Le VRARH rappelle que 95 % des revenus de l'Université proviennent de subventions du gouvernement provincial et des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants.

Le VRARH fait remarquer que les droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens de l'Université de Moncton étaient 1 329 \$ en moins que la moyenne des droits de scolarité de ceux et celles des trois autres universités au Nouveau-Brunswick. Pour les étudiantes et les étudiants internationaux, les droits de scolarité

12.1. Budget (2019-2020) de l'Université de Moncton (suite)

étaient 5 361 \$ en moins que la moyenne des droits de scolarité des trois autres universités au Nouveau-Brunswick.

Le VRARH explique que certaines universités ont des frais de programme. Par exemple, le programme de droit à UNB sera 5 245 \$ de plus qu'à l'UdeM en 2019-2020 pour les étudiants canadiens. Pour l'ingénierie, il sera 3 179 \$ de plus. Notons que la contribution des revenus de scolarité aux revenus de fonctionnement est de 31,9 % à UNB et de 29,2 % à l'UdeM. Elle correspond à 47,4 % à Mount Allison University.

Tout compte fait, le sommaire budgétaire 2019-2020 prévoit un déficit d'environ 1 M\$ pour l'année se terminant le 30 avril 2020. Les facteurs de risque sont les inscriptions étudiantes, les contributions additionnelles aux régimes de pension et les subventions provinciales spécifiques moins généreuses.

En tenant compte des principes directeurs, des inscriptions anticipées, des subventions annoncées, le Comité de finance propose d'augmenter les droits de scolarité de 2 % pour les étudiantes et étudiants néobrunswickois inscrits à temps plein au premier cycle en 2018-2019 (comme indiqué dans le protocole d'entente) et une augmentation de 8 % pour les autres étudiantes et étudiants. De plus, des frais de formation clinique de 500 \$ sont prévus pour les personnes inscrites au Baccalauréat en science infirmière.

Discussion

Le Conseil des gouverneurs soulève des préoccupations quant à la situation en sciences infirmières. Le dossier connaît des soubresauts et les perspectives semblent très négatives. Les annonces récentes du gouvernement au sujet du dossier des sciences infirmières ne plaisent pas à l'Université. En plus, il s'agit d'un dossier qui touche plus spécifiquement une profession féminine. À noter que le programme des sciences infirmières est le programme le plus dispendieux pour l'Université.

Certains membres sont d'avis qu'une hausse de 8 % des droits de scolarité risque d'avoir un impact sur le taux d'inscription. Les étudiantes et les étudiants pourraient choisir de s'inscrire à d'autres institutions. Certains membres étudiants s'opposent complètement au budget proposé en citant l'exemple du Québec. Selon la voix étudiante, le budget proposé va à l'encontre du principe de l'accessibilité.

Certains membres rappellent que la situation au Québec est nettement différente de celle du Nouveau-Brunswick et peu comparable. Il faut garder l'Université de Moncton en Acadie et trouver les solutions appropriées au Nouveau-Brunswick. Le système n'est pas gratuit. Si on perd l'Université, on perd réellement l'accessibilité.

Par ailleurs, l'idée d'avoir des frais par programme pourrait être intéressante. Il y a lieu de retenir celle-ci et de l'approfondir. La direction prend note de cette suggestion.

Au niveau du déficit en tant que tel, le VRARH indique que la gestion financière sera serrée tout au long de l'année. L'Université doit être en mesure d'opérer correctement.

Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs manifestent le désengagement du gouvernement vis-à-vis l'éducation universitaire, notamment les sciences infirmières. Le recteur et vice-chancelier par intérim rappelle qu'il faut poursuivre le dialogue avec la province et tenter de trouver des pistes de solution à court terme et à long terme.

R : 06-CGV-190608

Jason Alcorn, appuyé par Chantal Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2019-2020 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R06

Pour : 14

Contre : 5

ADOPTÉE

12.2. Ratification de la convention collective de l'ABPPUM – unité II

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les faits saillants de l'entente de principe entre l'Employeur et l'Association des membres du personnel enseignant contractuel à temps partiel, dit chargées et chargés de cours – ABPPUM – Unité II. La convention collective est prévue pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2021, à l'exception des salaires qui sont en vigueur pour une période de 62 mois. Le VRARH présente les augmentations salariales et les ajustements économiques.

Aucune question n'est soulevée.

R : 07-CGV-190608

Samuel LeBreton, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton - unité II (Association des membres du personnel enseignant contractuel à temps partiel dit < chargées et chargés de cours >). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-190508**13.1. Nominations****13.1.1. Directeur général de la Formation continue**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente les points saillants du rapport du Comité consultatif de sélection pour le poste de directrice générale ou directeur général de la Formation continue qui a été distribué aux membres séance tenante. Une période de lecture est accordée.

Le dossier de monsieur Dany Benoît est présenté.

Profil de monsieur Dany Benoît

Monsieur Dany Benoît est directeur du développement académique à la Formation continue depuis 2011. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat en administration des affaires avec une concentration en systèmes d'information organisationnels de l'Université de Moncton. Il a commencé sa carrière en entreprise privée à titre de consultant de soutien technique avant de rejoindre le Groupe des technologies de l'apprentissage (GTA) au sein de la Direction générale des technologies (DGT) de l'Université de Moncton en 2000. Il y a assuré différentes responsabilités, d'abord comme coordonnateur de projets pédagogiques pour éventuellement accéder au poste de gestionnaire. Il était alors responsable d'une équipe multidisciplinaire de plus de 20 personnes. M. Benoit a une solide expérience dans le développement de programmes d'études à temps partiel, la formation en ligne, le développement d'affaires et dans le développement de partenariats. De plus, il a été un des auteurs principaux du plan stratégique de la Formation continue. Mentionnons finalement qu'en tant que président du Conseil d'administration du Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD), il est au fait des dernières tendances en formation à distance et est au centre d'un riche réseau de partenaires.

Aucune question n'est soulevée.

13.1.1. Directeur général de la Formation continue (suite)**R : 08-CGV-190608**

François Daigle, appuyé par Julien Massicotte, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs nomme **M. Dany Benoit** au poste de directeur général de la Formation continue pour un mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

13.1.2. Doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation (renouvellement)

Le rapport du Comité consultatif de sélection relatif au renouvellement du mandat de Marianne Cormier comme doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation est remis aux membres. Une période de lecture est accordée. Le VRER résume le contenu de ce document et présente le dossier de madame Marianne Cormier.

R : 09-CGV-190608

Chantal Thériault, appuyée par Michelyne Paulin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le renouvellement du mandat de **Mme Marianne Cormier** au poste de doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2024. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

13.2. Appellation de l'immeuble résidentiel du campus de Shippagan

Voir le Document F, p. 1

Le Comité pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités de l'Université de Moncton pour le campus de Shippagan a récemment examiné une proposition d'appellation d'un immeuble résidentiel du campus de Shippagan. Le vice-recteur du campus de Shippagan présente la recommandation du Comité qui fut également entérinée par le Comité exécutif.

Le Comité recommande que l'immeuble résidentiel porte le nom de *Résidence Jean-Guy Rioux*. Monsieur Rioux est une personnalité très connue en Acadie. Homme d'exception, il fut vice-recteur du campus de Shippagan de 1979-1990. Très engagé dans sa communauté, il fut président de nombreux organismes dont le comité organisateur du CMA 2009 – Péninsule acadienne et président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. Il est membre de l'Ordre du Nouveau-Brunswick, l'Ordre des francophones d'Amérique, l'Ordre des Palmes académiques (France) et Chevalier de l'Ordre du mérite (France). Monsieur Rioux fut conseiller municipal et maire-adjoint de la ville de Shippagan pendant 11 ans.

La construction de l'immeuble fut un projet sous sa gouverne en 1985 alors qu'il était vice-recteur du campus de Shippagan.

Les membres sont d'avis qu'il s'agit d'une excellente proposition.

R : 10-CGV-190608

Jacques Paul Couturier, appuyé par Kassim Doumbia, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que l'édifice présentement connu sous le nom d'Immeuble résidentiel au campus de Shippagan soit nommé **Résidence Jean-Guy-Rioux**. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

13.3. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

14. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-190604**14.1. **Restructuration du secteur des Relations universitaires**

Voir le Document G, p. 1-9

Le recteur et vice-chancelier par intérim présente une proposition d'abolition du poste de directrice générale ou directeur général des Relations universitaires. Cette proposition inclut l'abrogation de l'article 85 et de l'alinéa 86(1)h) des *Statuts et règlements*.

En raison de l'évolution des secteurs liés au poste, des ajustements ont été nécessaires au fil des ans. Plus récemment, l'ancienne titulaire du poste a été réaffectée à un poste lié plus spécifiquement au développement philanthropique et aux relations avec les diplômées et diplômés. Cette décision s'appuie sur une volonté institutionnelle de prioriser ces deux secteurs, dont le développement est porteur d'avenir pour l'Université.

D'autres fonctions, anciennement rattachées au poste de direction générale des relations universitaires, notamment celles liées aux communications et aux sports ont été réaffectées depuis 2011 à d'autres services.

Par ailleurs, une fonction clef du poste de direction générale des relations universitaires est la gestion des relations gouvernementales et communautaires. Compte tenu de l'importance que l'Université accorde à ses relations publiques, elle souhaite créer un nouveau poste qui reprendrait ces éléments en y ajoutant celui des relations internationales. Ce poste administratif serait rattaché au rectorat.

En conséquence, l'Équipe de direction de l'Université serait composée d'une personne en moins. Elle serait composée du recteur et vice-chancelier, de la secrétaire générale, de la vice-rectrice et des vice-recteurs.

Un membre suggère que l'organigramme proposé (Annexe B) soit retravaillé afin que les membres de l'Équipe de direction apparaissent au deuxième palier de l'hierarchie. Le recteur en prend note.

R : 11-CGV-190608

Jacques Paul Couturier, appuyé par Paulette Robert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abrogation de l'article 85 (Directeur général, directrice générale des relations universitaires) et de l'alinéa 86(1) h) (directeur général, directrice générale – mandat indéterminée) des Statuts et règlements de l'Université de Moncton. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

14.2. **Reconnaissance de l'Université de Moncton envers les autochtones - Drapeaux**

Voir le Document H, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier par intérim rappelle que la Commission sur la réconciliation et vérité a permis de prendre un recul et réfléchir sur les démarches que l'Université peut entreprendre pour sensibiliser la communauté aux enjeux et questions autochtones. À l'Université de Moncton, un groupe de travail sur lequel siège Madeleine Dubé, Hélène Albert et Pascale Rioux s'est penché sur les façons que nous pouvons en tant que communauté universitaire améliorer notre connaissance et notre rapprochement.

14.2. Reconnaissance de l'Université de Moncton envers les autochtones – Drapeaux (suite)

La vice-rectrice du campus d'Edmundston explique que deux rencontres ont eu lieu avec des représentantes et représentants Mi'kmaq au cours des derniers mois. Des rencontres ont également eu lieu en présence du recteur.

Par ailleurs, elle présente un document intitulé « Drapeaux autochtones flottant en permanence dans les institutions universitaires des provinces maritimes ». Au Nouveau-Brunswick, depuis 2018, la Mount Allison University et la St. Thomas University font flotter en permanence les drapeaux.

En Nouvelle-Écosse, au moins six universités font flotter le drapeau Mi'kmaq en permanence et, depuis 2018, la University of Prince Edward Island fait également flotter le drapeau Mi'kmaq en permanence.

Le groupe de travail est d'avis que le drapeau Mi'kmaq devrait flotter en permanence aux campus de Moncton et Shippagan et que le drapeau Malécite devrait flotter en permanence au campus d'Edmundston. La vice-rectrice indique que le drapeau est un symbole puissant qui démontre clairement que l'Université s'engage à conscientiser davantage les communautés universitaires. Ceci démontre que l'Université souhaite participer à la réconciliation.

Un membre demande pourquoi ne pas faire flotter les deux drapeaux dans chacun des campus. La vice-rectrice explique qu'il s'agit de faire reconnaître le territoire traditionnel non cédé sur lequel le campus est situé.

Un membre demande si l'on a obtenu le consentement des communautés autochtones. La vice-rectrice indique que les communautés autochtones sont impliquées dans la démarche.

Le Conseil des gouverneurs est d'avis qu'il s'agit d'une initiative fort importante.

Le recteur et vice-chancelier indique que l'annonce pourrait se faire officiellement le 21 juin prochain.

R : 12-CGV-190608

Lori-Ann Cyr, appuyée Jules de Tibeiro, propose :

Attendu que l'Université de Moncton encourage fortement les discussions et les événements qui conscientisent notre communauté universitaire à l'histoire et aux réalités des communautés autochtones;

Attendu que l'Université de Moncton reconnaît l'importance des travaux de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et souhaite participer activement aux changements qu'elle propose;

Attendu que l'Université de Moncton souhaite reconnaître que les terres sur lesquelles les campus universitaires sont construits font partie du territoire non cédé des Mi'kmaq et des Walastoqiyik (Malécites);

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le drapeau Mi'kmaq flotte en permanence aux campus de Moncton et de Shippagan et que le drapeau Walastoqiyik (Malécite) flotte en permanence au campus d'Edmundston. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

14.3. Autres

Aucune question n'est soulevée.

15. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir Document I

15.1. Création du programme de Maîtrise ès arts en sciences sociales

Voir le Document J

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Maîtrise ès arts (sciences sociales). Il rappelle que ce projet figure sur la liste des programmes à développer du projet institutionnel de la planification académique de l'Université de Moncton. La nouvelle maîtrise, de nature multidisciplinaire, compte 45 crédits, dont 15 crédits de scolarité et 30 crédits de thèse. Il indique que tous les cours du programme sont obligatoires.

Le programme de Maîtrise ès arts (sciences sociales) vise à fournir à l'étudiante ou à l'étudiant une formation approfondie orientée vers l'acquisition de connaissances théoriques et méthodologiques liées à la recherche en sciences sociales. Le programme de deux ans à temps complet a comme principale finalité de permettre à l'étudiante et à l'étudiant de développer son autonomie intellectuelle, ses compétences analytiques et sa pensée critique afin qu'elle ou il puisse concevoir et produire une recherche en sciences sociales. Le programme compte trois axes : (1) Communautés, innovation et participation, (2) Espaces, territoires et gouvernance et (3) Minorités, mobilité et identité.

Le vice-recteur indique qu'une évaluation externe a été préparée et celle-ci recommande la création du programme. Au niveau des coûts, aucune ressource professorale n'est demandée.

R : 13-CGV-190608

Mathieu Lang, appuyé par Pascale Rioux, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Maîtrise ès arts en sciences sociales. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

15.2. Création du programme de Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire)

Voir le Document K

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire). L'objectif principal de ce projet est de créer un baccalauréat en éducation (post baccalauréat) visant à former des enseignantes et des enseignants en enseignement de l'immersion française et en inclusion scolaire de la 1^{re} à la 8^e année. Le vice-recteur rappelle que ce projet figure dans la liste des projets à développer du projet institutionnel de la planification académique de l'Université de Moncton.

Le vice-recteur rappelle l'importance du programme et indique que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait annoncé que, dès septembre 2017, le point d'entrée pour l'immersion française dans la province serait en première année. On notera que certaines universités sœurs (UNB, UPEI, Université Sainte-Anne) offrent déjà une formation spécifique à l'enseignement de la langue seconde. Le vice-recteur indique que les cours seront offerts sur place ou de façon médiatisée. Le programme comprend deux stages pratiques, dont un stage de quatre mois à l'automne de la deuxième année.

La première année du programme sera offerte dans les trois campus et la deuxième année sera offerte au Campus de Moncton seulement.

Le vice-recteur ajoute que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a investi un montant de 100 000 \$ pour la création et la mise en œuvre du programme (2017-2019) et celui du volet secondaire (voir point 15.3 ci-dessous). Au

15.2. **Création du programme de Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire)** (suite)

sujet des coûts, l'offre du programme n'exigera pas beaucoup de ressources financières.

Un membre demande si l'on a considéré offrir le programme sur une période de 12 mois. Le vice-recteur indique que cette question a été débattue tout au long de la préparation du dossier, mais que les instances ont préféré maintenir un programme sur deux ans. La question de l'offre des stages est très pertinente selon les instances.

R : 14-CGV-190608

Michelle Kearney, appuyée par Chantal Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire). »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

15.3. **Création du programme de Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire)**

Voir le Document L

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). L'objectif principal de ce projet est de créer un baccalauréat en éducation (post baccalauréat) visant à former des enseignantes et des enseignants en enseignement de l'immersion française et en inclusion scolaire de la 9^e à la 12^e année. Le vice-recteur rappelle que ce projet figure dans la liste des projets à développer du projet institutionnel de la planification académique de l'Université de Moncton.

On notera que certaines universités sœurs (UNB, UPEI, Université Sainte-Anne) offrent déjà une formation spécifique à l'enseignement de la langue seconde. Le vice-recteur indique que les cours seront offerts sur place ou de façon médiatisée. Le programme comprend deux stages pratiques, dont un stage d'intégration de quatre mois à l'automne de la deuxième année.

La question du lieu a été discutée au Sénat académique. Le recteur et vice-chancelier par intérim propose un amendement à sa proposition principale. Il recommande que le Conseil des gouverneurs fasse sienne la position du Sénat académique en ce qui a trait au lieu où sera offerte la première année du programme, soit les trois campus : Edmundston, Moncton et Shippagan. Un amendement est mis aux voix.

Au sujet des coûts, l'offre du programme n'exigera pas beaucoup de ressources financières.

R : 15-CGV-190608

Jacques Paul Couturier, appuyé par Julien Massicotte, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). »

Amendement :

Jacques Paul Couturier, appuyé par Mathieu Lang, propose :

R : 16-CGV-190608

« ... que la première année soit offerte aux campus de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Vote sur R15 (amendée)

unanime

ADOPTÉE

16. PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT

Invités : Jean-Paul Loyer, directeur général de l'effectif étudiant, et Denis Boucher, directeur du recrutement

À l'aide de diapositives électroniques, le directeur du recrutement, Denis Boucher, présente le plan triennal de recrutement 2019-2022. D'entrée de jeu, il explique que les deux principaux défis au niveau du recrutement des étudiantes et des étudiants au Nouveau-Brunswick sont le déclin démographique et la concurrence accrue.

Monsieur Boucher rappelle que plusieurs objectifs touchant le recrutement étudiant figurent dans la planification stratégique 2020 de l'Université, soit « Un rêve qui nous appartient ». Il rappelle que l'on souhaite mobiliser toute la communauté universitaire dans la démarche du recrutement.

À l'aide de graphiques, M. Boucher présente les projections du nombre d'élèves de 12^e années dans les écoles secondaires francophones d'ici 2029. On note que les projections ne se déclinent pas de la même façon dans toutes les régions.

Afin de pallier l'impact du déclin démographique au N.-B., l'Université de Moncton a doublé ses efforts de recrutement à l'international. Globalement, depuis 2002, on voit une augmentation dans les inscriptions internationales. La meilleure année fut en 2013-2014 avec 412 nouvelles inscriptions; la seconde fut en 2018-2019 avec 408 nouvelles inscriptions.

Au niveau du recrutement étudiant dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton fait belle figure et tire son épingle du jeu. Son taux de participation (taux de pénétration) s'élève à 32,2 % en 2017-2018. Selon la CESPM, le taux moyen des universités est de 28,8 % au Nouveau-Brunswick, 24,7 % en Nouvelle-Écosse et 26,7 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Boucher explique les facteurs de concurrence et les stratégies pour y faire face. Pour des raisons de concurrence, celles-ci ne seront pas expliquées dans le procès-verbal.

Discussion

Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs remercient monsieur Boucher pour cette présentation et le rapport. Lors de la période de questions, monsieur Boucher donne les précisions suivantes :

- Le taux de pénétration à la polyvalente Mathieu-Martin est de 45 %.
- Le taux de pénétration à la polyvalente Ste-Anne est de 12 %.
- La proximité d'une université est un facteur de succès dans le recrutement des personnes étudiantes.
- Plusieurs moyens sont utilisés pour le marketing des programmes de l'Université dont les salons carrières, les présentations dans les écoles, les visites des campus, les journées carrières, etc.
- Les suivis avec les étudiantes et les étudiants sont très importants.

R : 17-CGV-190608

Jules de Tibeiro, appuyé Michelyne Paulin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Plan triennal de recrutement (juin 2019) étant entendu que les propositions financières incluses dans le Plan soient analysées par les instances appropriées en tenant compte du budget annuel de l'Université. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

17. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSAIRE

Voir le Document M, p. 1-22

Invitée : Johanne Savoie

Présentation de la Commissaire

La Commissaire, Johanne Savoie, dépose son premier rapport annuel 2018-2019 qui couvre la période du 26 février 2018 au 31 mars 2019. Madame Savoie explique que le rapport fait état de ce qui s'est déroulé pendant l'année et propose cinq recommandations.

Au niveau des données, la Commissaire indique que 104 demandes ont été traitées, dont 10 plaintes. Il y a eu 51 demandes d'informations/consultations et 43 interventions.

Au niveau de l'origine, 51 étudiantes et étudiants et 48 membres du personnel (académique et administratif) ont fait appel au service dans les trois campus. On compte 10 demandes au campus d'Edmundston, 87 demandes au campus de Moncton, 6 demandes au campus de Shippagan, et une demande réseau. Parmi ces 104 demandes, 94 sont résolus, certaines sont en cours, d'autres sont non recevables.

La Commissaire rappelle qu'il y a plusieurs démarches qui peuvent mener à une résolution d'un conflit. Plusieurs démarches ont été utilisées au cours de l'année : enquête, entente, facilitation/médiation, navette de communication, sensibilisation, conseil, coaching, référence aux autorités compétentes, recommandations.

Parmi les thèmes qui ont été examinés au cours des interventions, on note les suivants : discrimination, harcèlement, harcèlement psychologique, harcèlement sexuel, abus de pouvoir, conflit, intimidation, climat de travail, plaintes académiques, autres.

La Commissaire présente cinq recommandations. Celles-ci portent sur la nomenclature à remplacer, le processus d'embauche, la politique et la stratégie sur la diversité interculturelle à l'Université de Moncton, le *Code des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants*, et la création d'un dossier commun pour les étudiantes et étudiants.

Discussion

Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs remercient la Commissaire pour la qualité du rapport et l'ampleur du travail accompli au cours de la première année. Certains membres n'hésitent pas à mentionner que le travail accompli va au-delà des attentes et que les statistiques démontrent que l'implantation de ce bureau était nécessaire.

Un membre indique que la recommandation 1 sur le titre du poste est pertinente. Il indique que la province du Nouveau-Brunswick aura dorénavant un « ombud ». Il serait bien d'harmoniser notre nomenclature à celles des autres universités et des services similaires ailleurs dans la province.

Un membre demande si les étudiantes et les étudiants ont un Code de conduite. On explique qu'il existe un *Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants*. Celui-ci pourrait être enchâssé dans le *Code de conduite des membres de la communauté universitaire*.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 18-CGV-190608

François Daigle, appuyé par Pascale Rioux, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport annuel de la commissaire. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

17. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSAIRE (suite)**R : 19-CGV-190608**

François Daigle, appuyé par Denise Frenette propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que les termes < commissaire > et < Commissariat > soient remplacés par < Ombud > et < Bureau de l'Ombud > respectivement et que ces changements soient effectués avant la rentrée universitaire de septembre 2019. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il n'y a pas eu de réunion du Comité de gouvernance depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs.

19. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le recteur et vice-chancelier signale que le comité a tenu une réunion le 7 mai dernier où les membres ont assisté à une présentation de trois gestionnaires de portefeuille. Un rapport de rendements a également été présenté par le représentant de Mercer.

20. INITIATIVES VERTES À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document N, p. 1-27

Présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) rappelle que le respect de l'environnement figure dans la liste des valeurs de l'Université de Moncton, liste adoptée en 2004 par le Conseil des gouverneurs. Il rappelle que l'Université de Moncton vise le développement durable et favorise des pratiques écologiques.

À l'aide de diapositives électroniques, le VRARH rappelle également que l'Université de Moncton compte parmi ses axes de développement en recherche celui de l'environnement. À ce titre, l'environnement est une orientation stratégique à privilégier dans la formation, la recherche et les services à la collectivité. L'Université abrite la Chaire de recherche K-C-Irving en développement durable depuis 1993 et elle offre la Maîtrise en études de l'environnement depuis 1995.

Au niveau des infrastructures, depuis 1990, des efforts soutenus ont été apportés, notamment en incorporant des mesures de conservation d'énergie (isolants, remplacement de fenêtres, éclairage, chauffage, géothermie, etc.) et de réduction de consommation d'eau.

Dans le rapport intitulé « Initiatives vertes », en date du 13 mai 2019, on présente plusieurs initiatives vertes au campus d'Edmundston, au campus de Moncton et au campus de Shippagan. Depuis 1990, l'Université a augmenté sa superficie occupée par ses édifices de près de 30 %. Cela dit, l'étude nous révèle que l'on voit une réduction de 21 % en énergie électrique entre 2006 et 2016 et une réduction de 35 % depuis 1990 en combustibles fossiles et biomasse. Cette augmentation dans l'efficacité s'avère fort intéressante. De plus, on note que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Université de Moncton ont diminué de plus de 20 % entre 1990 et 2016.

Notons également certains projets qui sensibilisent la communauté aux questions environnementales : le Parc du Millénaire, le Jardin communautaire, la Politique de l'arbre, Ménage ton rivage, la Forêt expérimentale, Sauvez la planète un doigt à la fois!, le projet de la Maison de l'environnement (projet futur).

20. INITIATIVES VERTES À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

Le VRARH présente quatre recommandations :

- a. Que l'Université de Moncton adopte une politique environnementale pour l'implantation de bonnes pratiques fondées sur des principes directeurs.
- b. Que l'Université de Moncton voit à ce qu'un plan d'action annuel avec des objectifs précis soit produit afin de définir des propositions d'initiatives vertes.
- c. Que l'Université de Moncton établisse un plan financier basé sur la récupération des bénéfices économiques réalisés suivant l'implantation d'initiatives vertes.
- d. Que l'Université de Moncton crée un poste de conseillère experte ou de conseiller expert en environnement.

Le VRARH explique que pour atteindre les cibles provinciales, il faut mettre en place les quatre recommandations.

Discussion

Plusieurs membres du Conseil des gouverneurs félicitent le VRARH et son équipe pour le rapport et la présentation. Les initiatives au cours des dix dernières années sont nombreuses et variées. L'Université doit continuer ses efforts pour atteindre les cibles provinciales, qui cadrent bien avec les cibles fédérales.

Un membre indique que les étudiantes et les étudiants sont très sensibles à la question environnementale. Le FÉÉCUM n'hésite pas de militer pour des actions concrètes. Le groupe Symbiose est très actif et reconnu pour ses initiatives.

Une membre note que l'on recommande l'embauche d'une ressource humaine. Avons-nous les fonds pour cette embauche? Le VRARH explique que les investissements sont ponctuels pour le moment.

Certains membres sont d'avis que les trois campus de l'Université sont des campus verts. Ils sont visuellement verts. Ceci peut avoir un impact sur le comportement. Comment en profiter pleinement?

D'autres points sont soulevés :

- Il serait bien d'avoir des prises de courant pour les voitures électriques.
- Le covoiturage devrait être encouragé pleinement.
- Il faut savoir intégrer le visage vert des campus dans notre image de marque.
- Il faut avoir des pistes cyclables autour de nos campus.

R : 20-CGV-190608

Lori Ann Cyr, appuyée par François Lemieux propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport Initiatives vertes de l'Université de Moncton tel que présenté. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

21. PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-190308 ET SAC-190508

Aucune question n'est soulevée.

22. AFFAIRES NOUVELLES

La présidente remercie André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et Luc Vigneault, professeur au campus d'Edmundston, qui terminent leur mandat au Conseil des gouverneurs. Un cadre en guise d'appréciation leur est remis.

Applaudissements !

23. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 28 septembre au campus d'Edmundston à 8 h 30.

24. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 25.

HUIS CLOS : Évaluation du recteur et vice-chancelier par intérim. Tous les invités (autres personnes présentes) quittent la salle sauf la secrétaire générale.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-190608

